



Réintégration des frais de succession dans l'actif successoral

Par **Berfimar**, le **25/08/2021** à **16:45**

En 2003 au décès de notre père ma mère a payé nos droits de succession. Est ce normal qu'au décès de notre mère ces droits de succession soient réintégrés dans l'actif successoral ? Considéré comme une avance sur son héritage ? En 2003 cette opération nous avait été présentée comme un cadeau de notre mère.

Merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **25/08/2021** à **16:58**

Bonjour

Oui c'est normal.

Il aurait été nécessaire que cet avantage accordé par madame votre mère soit enregistré en donation hors part.